

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt sept septembre deux mille dix neuf à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 38
DATE DE LA CONVOCATION	20/09/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/10/2019

OBJET :**Relevés des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil municipal****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Françoise DUSSERRE , M. Maurice MARCHETTI , Mme Sarah PHILIP , M. Francis ZAMPA , Mme Raymonde EYNAUD , Mme Monique PARA , M. Claude BOUTRON , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Gil SILVESTRI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Jean-Michel MORA , M. Alexandre MOUGIN , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. Guy BLANC , M. François-Olivier CHARTIER , M. Pierre-Yves LOMBARD , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Christophe PIERREL , Mme Vanessa PICARD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Martine BOUCHARDY procuration à Mme Véronique GREUSARD, M. Vincent MEDILI procuration à M. François DAROUX, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Elodie BRUTINEL LARDIER procuration à Mme Ginette MOSTACHI

Absent(s) :

Mme Elsa FERRERO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de compétence pour tout ou partie de son mandat. L'article suivant du même code précise que le Maire doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2018_06_22 du 29 juin 2018, le Conseil municipal a ainsi délégué une vingtaine de ses compétences à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil municipal, Monsieur le Maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

FINANCES :

Emprunts bancaires :

Décision du 29 juillet 2019 pour la contraction d'un prêt bancaire auprès de la Banque Postale, et présentant les caractéristiques suivantes :

- . Montant du contrat de prêt : 3.000.000.EUR.
- . Durée : 15 ans et 3 mois.
- . Date de la première échéance : 01/01/2020.
- . Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,55%.
- . Commission d'engagement : 0,05% du montant du contrat de prêt.

Indemnités de sinistre reçues :

Date sinistre	Objet du Titre	Montant TTC
09/11/2018	Panneau de signalisation endommagé rue Bayard	261,23 €
18/05/2018	Instruments de musique endommagés	1 128,00 €
20/12/2018	Candélabre endommagé avenue Jean Jaurès	2 489,52 €
04/01/2019	Candélabre endommagé rue de Grafinel	958,01 €
09/11/2018	Panneau signalisation Chemin de la Cheneraie	300,15 €
17/02/2019	Panneau signalisation Avenue de Provence	162,92 €
02/08/2018	Potelet endommagé Place F.Euzieres	276,34 €
28/01/2019	Barriere endommagée Parking de la Commanderie	443,03 €
19/01/2019	Barrière endommagée Boulevard Pompidou	1 063,25 €
02/02/2019	Borne endommagée rue Carnot	408,88 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

18/01/2019	Illuminations de Noël endommagées	1 528,33 €
27/12/2018	Boule endommagée rue Carnot	639,73 €
21/05/2019	Foudre site Puymaure: relais, radio, antenne relais	6 367,09 €
07/11/2018	Candélabre endommagé chemin des Boères, Romette	1 204,99 €
07/10/2018	Panneau endommagé rond point du Sénateur	342,59 €
14/06/2019	Candélabre endommagé rond point Décathlon	1 775,69 €
07/06/2019	6 extincteurs endommagés - parking de Bonne	275,81 €
14/03/2019	Feu piéton endommagé avenue d'Embrun	146,21 €
TOTAL :		19 771,77 €

Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales :

Date	Objet	Organisme financeur	Montant HT
22/07/2019	Acquisition d'instruments de musique pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental	Région Sud PACA	14 274.67 €
31/07/2019	Organisation de la Gapen'cîmes	Département des Hautes-Alpes	7 000 €
01/08/2019	Organisation de la Gapen'cîmes	Région Sud PACA	7 000 €
TOTAL:			28 274.67 €

Fixation de différents tarifs municipaux

- Décision du 18 juin 2019 portant fixation des Tarifs des différents titres donnant accès au domaine de ski nordique de Gap Bayard.
- Décision du 19 juin 2019 portant actualisation des tarifs des « installations sportives » et création d'un tarif pour le remplacement des cartes d'accès piscine.
- Décision du 17 juillet 2019 portant création des tarifs relatifs à la location de la salle de réception du Stade de Glace « Alp'arena ».

Cession de biens communaux

Décision du 16 juillet 2019 ayant pour objet la vente, à l'association Melt On Scène, de l'ancien praticable de gymnastique du COSEC pour un montant de 2000 €, dans la mesure où la commune a acquis un praticable neuf destiné à ce même gymnase.

Baux conclus dans le cadre du programme "Atelier d'artiste éphémère"

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

En raison des sollicitations constantes dont fait l'objet la Commune en ce qui concerne la mise à disposition de locaux permettant l'exploitation et l'exposition artistique ainsi que le potentiel de redynamisation du centre-ville durant la période estivale par le biais du programme "Atelier d'artiste éphémère", la Commune a souhaité répondre à l'objectif précité en se portant preneuse de locaux vacants, par bail civil, afin de les mettre à disposition d'artistes choisis dans le cadre dudit programme.

<i>Date de décision</i>	<i>Bailleur</i>	<i>Durée</i>	<i>Loyer mensuel</i>
18 juin 2019	SCI LAUVIRTA	2 mois (juillet et aout 2019)	600.00 €
18 juin 2019	SCI PHOENIX	2 mois (juillet et aout 2019)	650.00 €
18 juin 2019	Madame FARRET	2 mois (juillet et aout 2019)	400.00 €
18 juin 2019	Madame MATERA	2 mois (juillet et aout 2019)	120.00 €
18 juin 2019	SARL BIBABOU	2 mois (juillet et aout 2019)	588.00 €
18 juin 2019	Madame NICOLLET	2 mois (juillet et aout 2019)	600.00 €

POPULATION :

Délivrances et reprises de concession funéraires :

<i>Vente de Concessions</i>			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix
21/06/2019	Famille ARGENTIN	30 ans	1145.80€
24/06/2019	Famille ABADA - RAHNANI	30 ans	1145.80€
02/07/2019	Famille MARTINEZ	30 ans	1145.80€
02/07/2019	Famille MICHEL	30 ans	1145.80€
03/07/2019	Famille GERTOUX	30 ans	1145.80€
04/07/2019	Famille MARIN	30 ans	1145.80€
04/07/2019	Famille SILVESTRE	30 ans	1145.80€
04/07/2019	Famille GUIGOU	30 ans	1145.80€
11/07/2019	Famille REVEL	30 ans	1145.80€

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

09/07/2019	Famille LASRY	30 ans	1145.80€
18/07/2019	Famille VORONI	30 ans	1145.80€
18/07/2019	Famille BONDARNAUD	30 ans	1145.80€
18/07/2019	Famille KOUBI	30 ans	2291.60€
06/08/2019	Famille PERRIER	30 ans	1145.80€
08/08/2019	Famille BESSUEILLE-CROISSANT	50 ans	4882.00€
14/08/2019	Famille AFFRE	30 ans	1145.80€

<i>Vente de case de columbarium</i>			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix
14/06/2019	Famille STAUFFER	15 ans	503.10€
24/06/2019	Famille HANCHIR	15 ans	503.10€
08/07/2019	Famille LENOIR	15 ans	503.10€
09/07/2019	Famille LAMBERT	15 ans	503.10€
09/07/2019	Famille BERT	15 ans	503.10€
29/07/2019	Famille VINCENT	15 ans	503.10€
13/08/2019	Famille OLIVIER	15 ans	503.10€
13/08/2019	Famille MARMOTTAN	15 ans	503.10€
19/08/2019	Famille CARRANTE	15 ans	503.10€

Décision du 4 juillet 2019 ayant pour objet la rétrocession d'une concession trentenaire au profit de la Commune - Famille EZ-ZOUITNI - ALAOUI : 687.49 € à rembourser.

Décision du 20 août 2019 ayant pour objet la rétrocession d'une concession trentenaire au profit de la Commune - Famille ORTEGA : 58.69 € à rembourser.

MARCHES PUBLICS :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
MAPA pour l'installation de 2 caissons lumineux dynamiques double faces, pour le stade de Glace ALP'ARENA de la Ville de GAP	Société TRAFIC TECHNOLOGIE SYSTEME (06516 CARROS) ;	montant global de 37000 € HT	17 MAI 2019
MAPA pour l'acquisition de partitions musicales pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Ville de Gap	Société L.M.I. LIBRAIRIE MUSICALE INTERNATIONALE (13006 MARSEILLE)	Marché conclu pour les seuils globaux de commandes suivants : Seuil minimum 4 000 € HT ; Seuil maximum 8 000 € HT. pour une durée de un an renouvelable deux fois	23 MAI 2019
MAPA pour la fourniture et gestion des abonnements aux périodiques pour la Médiathèque de la Ville de Gap. Lot N° 1 : Abonnements aux revues et magazines et d'information générale pour la Médiathèque hebdomadaire, bimensuel, mensuel, bimestriel, trimestriel, semestriel, annuel	Société A2 Presse (44944 NANTES CEDEX 9)	Seuil Mini : 6350 € HT pour une année ; Seuil Maxi : 12500 € HT La période initiale est de 1 an, du 01/01/19 de chaque année, sauf pour 2019 qui sera entérinée par la date de signature de notification. Renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 1 an. La durée totale 43 mois maximum jusqu'au 31/12/22.	23 MAI 2019
MAPA pour l'acquisition et la pose d'une enseigne lumineuse en façade de la salle de spectacle le Quattro	Société BROD CONCEPT (05000 GAP)	montant global de 15583,33 € H.T	24 MAI 2019
Avenant au Marché n° 004A15 pour la vérification réglementaires des installations et des équipements Lot n° 1 : vérification des installations techniques, des chapiteaux, tentes et structures et des tribunes démontables ou mobiles	Société DEKRA INDUSTRIAL (84140 MONTFAVET)	Pour le Groupement Seuil minimum 23000 € HT, Seuil maximum 59000 € HT. Dont part de la Ville Seuil minimum 18950 € HT, Seuil maximum 47500 € HT Dont part CCAS Seuil minimum 3380 € HT, Seuil maximum 8670 € HT. Dont part CAGTD Seuil minimum 670 € HT, Seuil maximum 2830 € HT. Diminution pour la ville	24 MAI 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
		sur le seuil maximum de 1110 € HT et augmentation de la CAGTD sur le seuil maximum de 1110 € HT.	
La consultation lancée pour l'aménagement de fontaines sur le parvis du CMCL est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. Une nouvelle consultation sera lancée sur la base d'un CCTP modifié.			29 MAI 2019
MAPA pour la fourniture et pose d'un échafaudage à la piscine de la République	Société SARL GSD SUD-EST (05000 GAP)	Montant de 17920 € HT.	4 JUIN 2019
MAPA pour la maintenance préventive et curative sur site des horodateurs installés par FLOWBIRD SAS ex PARKEON SAS fournisseur des horodateurs (marché n° 035V16 du 18 novembre 2016)	Société FLOWBIRD SAS ex PARKEON SAS (75015 PARIS)	Marché conclu pour un montant de 25010 € HT (610 € HT par horodateurs, applicable pour 41 horodateurs) pour une durée d'un an, avec reconduction tacite par périodes successives de 12 mois sans que la durée totale du contrat ne puisse excéder 3 ans	4 JUIN 2019
MAPA pour la fourniture et le service d'un buffet froid le 24 juillet 2019 destiné à l'accueil du Tour de France	Société la Boucherie Charcuterie Brasserie Rostain (05000 GAP)	Marché est conclu pour 300 repas à 17,90 € TTC/personnes, 50 repas supplémentaires seront offerts par la société. Montant total de la prestation 5370 € TTC	5 JUIN 2019
Marché subséquent à bon de commande n° 4 Ter pour la fourniture et acheminement d'électricité et prestations de services associés pour le Groupement de commandes Gapençais. lot n° 1 - fourniture et l'acheminement d'électricité et prestations de services associées au tarif jaune ou vert	Société EDSB (05100 BRIANÇON)	Le marché subséquent est conclu sans minimum et sans maximum. Il débute le 1 ^{er} juillet 2019 et se termine le 30 juin 2020. La durée totale du marché est fixée à 12 mois. Montant total 510663 € L'option énergie verte (PSE) n'est pas retenue.	7 JUIN 2019
Marché subséquent à bon de commande n° 4 Ter pour la Fourniture et	EDF ELECTRICITE DE FRANCE (05000 GAP)	Le marché subséquent est conclu sans minimum et sans maximum. Il débute le	7 JUIN 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
acheminement d'électricité et prestations de services associés pour le Groupement de commandes Gapençais. lot n° 2 - fourniture et l'acheminement d'électricité et prestations de services associées au tarif bleu		1 ^{er} juillet 2019 et se termine le 30 juin 2020. La durée totale du marché est fixée à 12 mois. Montant total 293765 € L'option énergie verte (PSE) n'est pas retenue.	
Avenant n°2 au marché n°008V18 pour les travaux de rénovation du bassin olympique d'été du Stade Nautique (des travaux supplémentaires nécessaires pour l'homologation du bassin)	Société ETANDEX (13510 EGUILLES)	Incidence financière de l'avenant montant du marché : 192 069 € HT. Prestations supplémentaires : + 14 225 € HT. Nouveau montant du marché : 206 294 € HT. Soit une augmentation de + 7,4 %	13 JUIN 2019
MAPA pour la location de matériel pour le Tour de France 2019 Lot 1 Location de barrières métalliques	Société ALTRAD COLLECTIVITES (34510 FLORENSAC)	Montant de 7680 € HT.	13 JUIN 2019
MAPA pour la location de matériel pour le Tour de France 2019 Lot 2 Location de sanitaires mobiles	Société CAUX LOC SERVICES (76890 BEAUVAL EN CAUX)	Montant de 2750 € HT	13 JUIN 2019
MAPA pour la location de matériel pour le Tour de France 2019 Lot 3 Location de mobilier et tentes	Société AXENE (05000 GAP).	Marché conclu pour un montant de 1770 € HT.	13 JUIN 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
MAPA pour l'acquisition et l'installation d'un appareil de mise à l'eau PMR à la Piscine de la République.	Société Alpes Matériel Médical (05000 GAP)	Marché conclu pour un montant de : 8 200 € HT, soit 8 651 € TTC (TVA 5.5 %) pour l'élévateur mobil Blupol sur batterie, 1007,16 € HT, soit 1 062,55 € TTC (TVA 5.50%) pour la chaise douche Aquatec Océan Ergo, 291,67 € HT, soit 350 € TTC (TVA 20 %) pour la contribution aux frais de démonstration. Dépense totale 9498,83 € HT, soit 10063,55 € TTC.	17 JUIN 2019
Avenant n°1 au marché n°056V18 de Travaux d'Aménagement de la Place Saint Arnoux lot n°3 : maçonnerie, dallages, mobilier urbain	Groupement PMTP 05 / SARL LAGIER PAYSAGISTE (05000 GAP)	Rappel du contexte financier : Le seuil maximum du marché de : 1200000 € HT. Le montant du Détail Quantitatif Estimatif s'élève à : 737527 € HT. 147505,40 € T.V.A. 885032,40 € TTC. Ajout de prix au Bordereau des Prix Unitaires : Dalles supplémentaires Prix hors pose : 87 € HT. le m ² . Montant des approvisionnements des dalles : 87 x 800 m ² = 69600 € HT.	19 JUIN 2019
MAPA pour l'aménagement de deux aires sportives. l'une située au Parc Givaudan et l'autre située au quartier Saint Mens	Groupement solidaire : Sociétés TRANSALP - (38470 L'ALBENC)/ MCM - (05000 GAP)	Marché conclu comme suit : Parc Givaudan, comprenant une aire de steek work out, une aire de fitness et des ombrières de couleurs, montant HT 47096,72 €, soit TTC 56516,06 €, Quartier Saint Mens, comprenant une aire de streek work, montant HT 11912,18 €, soit TTC 14294,62 €. Montant total du marché : 59008,90 € HT, soit TTC 70810,68 €.	24 JUIN 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
RECTIFICATION de la décision n° D2018_04_116 MAPA pour la Maintenance des Installations de Chauffage et de Rafrâichissement des Bâtiments pour le compte du Groupement de commandes lot n°3 : Climatisation .	DECISION COMPLEMENTAIRE Une erreur matérielle s'est glissée sur la décision n° D2018_04_116, l'attributaire du marché est le Groupement AXIMA CONCEPT / AXIMA REFRIGERATION Les seuils annuels de commande restent inchangés,		25 JUIN 2019
MAPA pour la Fourniture et installation d'une sonorisation dans la salle de sports collectifs du gymnase Centre	Société SONALP (05000 GAP)	Montant de 4 940 € HT.	27 JUIN 2019
MAPA pour la fourniture de grillage destiné aux courts de tennis municipaux N° 5 et 6 à Fontreyne.	Société PROLIANS Berton Sicard (05000 GAP)	Montant de 2 677.20 € HT.	27 JUIN 2019
MAPA Fourniture et installation d'une sonorisation dans la salle de sports collectifs du gymnase Centre.	Société SONALP (05000 GAP)	Montant de 4940 € HT.	27 JUIN 2019
Accord cadre à bons de commande pour l'entretien multi-services dans les bâtiments communaux lot n°1 : secteur EST	Entreprise JPM et Fils (05000 GAP).	Marché conclu selon les seuils globaux de commande suivants : minimum 6000 € HT. et maximum 30000 € HT. Pour une durée de 2 ans	28 JUIN 2019
Accord cadre à bons de commande pour l'entretien multi-services dans les bâtiments communaux lot n°2 : secteur OUEST	Entreprise Trail intervention - Jean-Marie SOUBRA (05000 GAP).	Marché conclu selon les seuils globaux de commande suivants : minimum 6000 € HT. et maximum 30000 € H.T. Pour une durée de 2 ans	28 JUIN 2019
Accord cadre à bons de commande pour l'entretien multi-services dans les bâtiments communaux lot n°3 : secteur SUD	Entreprise PRESTA'SERVICES 05 (05000 GAP).	Marché conclu selon les seuils globaux de commande suivants : minimum 6000 € HT. et maximum 30000 € HT. Pour une durée de 2 ans	28 JUIN 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Accord cadre à bons de commande pour l'entretien multi-services dans les bâtiments communaux lot n° 4 : secteur NORD	Entreprise TENDANCE RÉNOVATION (05000 GAP)	Marché conclu selon les seuils globaux de commande suivants : minimum 6000 € HT. et maximum 30000 € HT. pour une durée de 2 ans	28 JUIN 2019
Accord cadre à bons de commande pour l'entretien multi-services dans les bâtiments communaux lot n° 5 : électricité	Société GAP'ELEC (05000 GAP).	Marché conclu selon les seuils globaux de commande suivants : minimum 6000 € HT. et maximum 30000 € HT. pour une durée de 2 ans	28 JUIN 2019
Avenant n° 1 au marché 042V18 de prestations de nettoyage dans les bâtiments communaux lot n° 4 : prestations annexes	Société LANGUEDOC SUD ALPES PROPRETÉ (05000 GAP)	Les seuils globaux de commande sont modifiés comme suit : Ville de GAP Seuil minimum 8000 € HT. Seuil maximum 17000 € HT Seuil maximum après augmentation . 19533 € H.T. Soit une augmentation de 14,9 % sans modification du délai. Les marchés de la CAGTD et du CCAS ne sont pas impactés.	28 JUIN 2019

Accord cadre à bon de commande mono attributaire à procédure adaptée pour la Fourniture de Produits d'Entretien de la Ville de GAP lot n° 1 : Produits d'entretien	Société Alpes Détergents (04510 AIGLUN).	Selon les seuils de commande suivants : pour un minimum par période : 10000 € HT - pour un maximum par période : 20000 € HT. Durée initiale de 12 mois. Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est de 36 mois.	1 JUILLET 2019
Accord cadre à bon de commande mono attributaire à procédure	SARL PRO CHR DASTREVIGNE et Cie (05000 GAP).	Selon les seuils de commande suivants : pour un minimum par	1 JUILLET 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
adaptée pour la Fourniture de Produits d'Entretien de la Ville de GAP lot n° 2 Brosserie et petit matériel		période : 6000 € HT pour un maximum par période : 12000 € HT. Durée initiale de 12 mois. Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est de 36 mois.	
Accord cadre à bon de commande mono attributaire à procédure adaptée pour la Fourniture de Produits d'Entretien de la Ville de GAP lot n° 3 : Ouate et sacs plastique	SARL PRO CHR DASTREVIGNE et Cie (05000 GAP).	Selon les seuils de commande suivants : - pour un minimum par période : 12000 € HT - pour un maximum par période : 30000 € HT. Durée initiale de 12 mois. Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est de 36 mois.	1 JUILLET 2019
Accord cadre à bon de commande mono attributaire à procédure adaptée pour la Fourniture de Produits d'Entretien de la Ville de GAP lot n° 4 : Vaisselle	SARL PRO CHR DASTREVIGNE et Cie (05000 GAP).	Selon les seuils de commande suivants : pour un minimum par période : 1500 € HT pour un maximum par période : 5000 € HT. Durée initiale de 12 mois. Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est de 36 mois.	1 JUILLET 2019
Avenant n°1 au marché n°V13008 pour la fourniture, l'installation et la maintenance de matériel pour la gestion informatisée des caisses et des accès sur le Stade Nautique de la Ville de GAP	Société ELISATH (54850 MESSEIN)	Montant de la fourniture, de l'installation du système : 36548,61 € HT. Montant des options retenues : 12100,00 € HT. Montant de la maintenance et de l'hébergement des données (intervenant la première année) : 960 € HT. Montant de la	2 JUILLET 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
		<p>maintenance annuelle intervenant l'année N+2 : 3852,50 € H.T. Soit un montant total du marché : 53441,11 € H.T. Représentant une augmentation de 7,7 % du montant inscrit sur la décision du 4 mai 2018.</p> <p>Le délai d'exécution concernant la maintenance est d'un an à compter de la réception totale de la fourniture et des options soit le 1er juin 2019. Fin de contrat : 31 mai 2020</p>	

<p>ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N° D2019_06_245 DU 24 JUIN 2019 MAPA pour l'aménagement de deux aires sportives, type Street Work Out, l'une située au Parc Givaudan et l'autre située au quartier Saint Mens</p>	<p>Groupement conjoint Sociétés TRANSALP (38470 L'ALBENC) MCM (05000 GAP)</p>	<p>Marché conclu comme suit : Parc Givaudan, comprenant une aire de steak work out, une aire de fitness et des ombrières de couleurs, montant HT 47096,72 €, soit TTC 56516,06 €, Quartier Saint Mens, comprenant une aire de streek work, montant HT 11912,18 €, soit TTC 14294,62 €. Montant total du marché : 59008,90 € HT, soit TTC 70810,68 €.</p>	<p>4 JUILLET 2019</p>
<p>MAPA pour l'Acquisition de véhicules utilitaires neufs, de démonstrations ou d'occasions lot n° 5 : Petit utilitaire à benne pour les espaces verts</p>	<p>Société GOUPIL INDUSTRIE (47320 BOURRAN).</p>	<p>Montant global et forfaitaire de 6350 € HT.</p>	<p>9 JUILLET 2019</p>

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
MAPA pour l'Acquisition de véhicules utilitaires neufs, de démonstrations ou d'occasions, lot n° 6 : Fourgonnette pour la Prévention	SARL ECLAT (05000 GAP).	Montant global et forfaitaire de 9500 € TTC.	9 JUILLET 2019
Avenant n° 1 de prolongation du marché 027V18 - 017A18 subséquent n° 4 de fourniture de gaz	Société TOTAL ÉNERGIE GAZ	L'incidence financière de l'avenant sera fonction des consommations et pour 3/12ème. Les prix unitaires sont ceux établis sur la base tarifaire proposée par TOTAL ÉNERGIE GAZ et validée le 04/07/2019. Le marché subséquent n° 4 est prolongé pour une durée de 3 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2019.	12 JUILLET 2019

Accord-cadre à Bons de commande mono attributaire pour les prestations de nettoyage des bâtiments pour le groupement de commande Lot n° 1 Vitreries	Société NERA PROPLETE PROVENCE (05000 GAP).	Selon les seuils de commande : VILLE Seuil minimum 3400 € HT Seuil maximum 18000 € HT CCAS dont EHPAD minimum 600 € HT maximum 2000 € HT AGGLO minimum 1000 € HT maximum 2000 € HT Total minimum 5000 € HT maximum 22000 € HT Durée de 12 mois.	15 JUILLET 2019
---	---	---	-----------------

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Accord-cadre à Bons de commande mono attributaire pour les prestations de nettoyage des bâtiments pour le groupement de commande Lot n°2 Sanitaires Publics	Société NERA PROPLETE PROVENCE (05000 GAP)	Selon les seuils de commande : VILLE minimum 20000 € HT maximum 50000 € HT AGGLO minimum 5000 € HT maximum 10000 € HT Total minimum 25000 € HT maximum 60000 € HT Durée de 12 mois.	15 JUILLET 2019
Accord-cadre à Bons de commande mono attributaire pour les prestations de nettoyage des bâtiments pour le groupement de commande Lot n°3 Parkings	Société ADN Alpes Dauphiné Nettoyage (38602 FONTAINE Cedex).	Selon les seuils de commande : VILLE Seuil minimum 20000 € HT Seuil maximum 35000 € HT Total minimum 20000 € HT maximum 35000 € HT Durée de 12 mois.	15 JUILLET 2019
Accord-cadre à Bons de commande mono attributaire pour les prestations de nettoyage des bâtiments pour le groupement de commande Lot n°4 Prestations annexes	Société NERA PROPLETE PROVENCE (05000 GAP).	Selon les seuils de commande : VILLE Seuil minimum 8000 € HT Seuil maximum 17000 € HT CCAS dont EHPAD minimum 600 € HT maximum 2000 € HT AGGLO minimum 2400 € HT maximum 6000 € HT Total minimum 11000 € HT maximum 25000 € HT Durée de 12 mois.	15 JUILLET 2019
Accord-cadre à Bons de commande mono attributaire pour les Travaux d'amélioration et d'extension d'un système de vidéoprotection	Groupement S.A.S.U. IPERION (34430 SAINT JEAN DE VEDAS) EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES TELECOM SUD EST (soustraitant ETEC).	Selon les seuils de commande Ville de GAP minimum 10000 € HT maximum 1000000 € HT CCAS dont EHPAD sans minimum ; maximum 20000 € HT CAGTD sans minimum ; maximum 300000 € HT Total minimum 10000 € HT maximum 1320000 € HT	15 JUILLET 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
MAPA pour le marché Traitement de l'eau à la piscine de la République à GAP	SARL LOISIRS PISCINE (05000 GAP)	Montant de 32500 € H.T	18 JUILLET 2019
La consultation lancée pour le marché d'Acquisition de véhicules utilitaires pour les services techniques de la Ville de Gap pour les lots 3, 4 et 8 est déclarée infructueuse en raison du caractère inacceptable des offres dépassant le budget prévisionnel.			19 JUILLET 2019
La consultation lancée pour le marché d'Acquisition de véhicules utilitaires pour les services techniques de la Ville de Gap pour les lots 7, 10 et 11 est déclarée infructueuse en raison de l'absence d'offre.			19 JUILLET 2019
MAPA pour l'Aménagement de Fontaine sur le parvis du CMCL	Société DEAL HYDRAULIQUE (69808 SAINT PRIEST) Sous-Traitant PMTP05 (05000 GAP)	Montant Global et Forfaitaire de 149000 € HT.	25 JUILLET 2019
Avenant n°1 au marché n°051V18 de Travaux et réalisation de l'ouvrage de franchissement de la LUYE Liaison routière de PATAc- lot n°1 : Ouvrage Pont	GroupeMENT ALLAMANNO (Mandataire) / FESTA SAS / NGE FONDATION (05120 L'ARGENTIERE - LA - BESSEE)	Incidence financière de l'avenant : Montant initial du marché : 717 000 € HT. Prestations supplémentaires : 72 789,35 € HT. Nouveau montant du marché après avenant n°1 : 789789,35 € HT. Soit une augmentation de 10,15 %	26 JUILLET 2019
Accord-cadre à bon de commandes mono- attributaire pour le Transport routier de personnes lot n°1 :Transport de personnes dans les limites communales de GAP	GroupeMENT SCAL/JACOB/CARRETOUR (05000 GAP)	Selon les seuils de commandes suivants Lot 1 :minimum 60000 € HT, maximum 140000 € HT. La durée maximale de 36 mois.	6 AOÛT 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DE LA DÉCISION
Accord-cadre à bon de commandes mono-attributaire pour le Transport routier de personnes lot n°2 :Transport de personnes hors des limites communales jusqu'à 200 km	Groupement SCAL/JACOB/CARRETOUR (05000 GAP)	Selon les seuils de commandes suivants Lot 2 :minimum 24000€ HT, maximum 43000 € HT. La durée maximale est de 36 mois.	6 AOÛT 2019
Accord-cadre à bon de commandes mono-attributaire pour le Transport routier de personnes lot n°3 :Transport et organisation de voyages supérieurs à 200 km avec	Groupement SCAL/JACOB/CARRETOUR (05000 GAP)	Selon les seuils de commandes suivants :minimum 18000 € HT, maximum 33000 € HT. La durée du marché : 36 mois.	6 AOÛT 2019
MAPA pour la fourniture et pose de coussins berlinois en béton.	Société Routière du Midi (SRM) (05000 GAP)	Montant maximum de 89500 € HT pour une durée de 48 mois.	7 AOÛT 2019
Accord cadre à procédure adaptée pour la mission de Supervision d'étude Géotechnique et de suivi d'Exécution du projet (G4) pour le parking de la Providence	Bureau d'Etude Géotechnique de l'AVANCE (05130 St Etienne le Laus)	Marché conclu pour un montant global et forfaitaire de 13340 € HT Durée de 3 mois	9 AOÛT 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Avenant n° 1 à l'accord-cadre N° V18001 pour la Ville de Gap, N° A18001 pour la CGTD N° 12-17 pour le CCAS. et le N° 2019-12-17-B pour les EHPAD pour l'achat de papier reprographie blanc et couleurs	Société DAVAGNIER (05000 GAP)	Nécessité de modifier l'article : «Prix» de l'Acte d'Engagement au niveau du point intitulé «Type de variation des prix» en raison de la suppression de l'indice de référence INSEE depuis la notification du marché. l'Acte d'Engagement à compléter par l'intégration de 2 clauses supplémentaires Nouveaux prix : Prix de la ramette de papier A4 : 2,40 €uros HT. Prix de la ramette de papier A3 : 4,80 €uros HT.	16 AOÛT 2019
MAPA pour l'achat de Fournitures Administratives pour les services administratifs des collectivités du groupement de commande du Gapençais	Société DAVAGNIER (05003 GAP Cedex)	Selon les seuils annuels de commandes suivants : Ville de Gap minimum 5000 € maximum 12 500 € CAGTD minimum 500 € maximum 2000 € CCAS de Gap minimum 2500 € maximum 5000 € EHPAD minimum 400 € maximum 2500 € TOTAL Seuil annuel minimum : 8400 € HT Seuil annuel maximum : 22000 € HT.	19 AOÛT 2019
Avenant n° 1 au marché n° 052V18 de Travaux et réalisation de l'ouvrage de franchissement de la LUYE Liaison routière de PATAC lot n° 2 : Terrassement	Groupement ABRACHY (Mandataire) SAS ANDRE JEAN-CLAUDE (05130 TALLARD)	Incidence financière de l'avenant : Montant initial du marché : 778 494,61 € HT. Prestations supplémentaires : 163 161,63 € HT. Nouveau montant du marché après avenant n° 1 : 941656,24 € HT. Soit une augmentation de 20,93 %	26 AOÛT 2019

Décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Appel d'offres à Marché subséquent n° 4 ter de l'accord-cadre pour la fourniture et acheminement d'électricité et prestations de services associées pour le Groupement de commande lot 1 Tarif jaune ou vert	Société EDSB (05100 BRIANÇON)	Estimation : 510 663 € selon consommation Le marché subséquent est conclu sans minimum et sans maximum, pour la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.	7 JUIN 2019
Marché subséquent n° 4 de l'accord-cadre pour la fourniture et acheminement d'électricité et prestations de services associées pour le Groupement de commande lot 2 Tarif bleu	Société EDF (05000 GAP)	Estimation : 293 765 € Le marché subséquent est conclu sans minimum et sans maximum, pour la période du 01/07/2019 au 30/06/2020	7 JUIN 2019
Accord cadre sur Appel d'offres ouvert pour la Fourniture de gaz naturel pour un ensemble de Points de Comptage et d'Estimation de la Ville de GAP, du CCAS, et de communauté d'agglomération GAP-TALLARD-DURANCE et services associés à cette fourniture	EDF SA GAZ DE BORDEAUX TOTAL DIRECT ENERGIE	Le marché est passé sans maximum ni minimum. L'Accord cadre est reconductible une fois pour une durée maximale de 2 ans. Sa durée totale ne pourra excéder 4 ans.	26 AOÛT 2019

AFFAIRES JURIDIQUES :

Introduction d'une requête auprès du Tribunal administratif de Marseille afin d'obtention de la désignation d'un Expert, dans le cadre d'une procédure de péril imminent relative à un immeuble menaçant ruine (rue du Capitaine Bresson).

Défense de la Commune dans un contentieux ressources humaines.

Défense de la Commune dans un contentieux contre la Commune de Tallard au sujet de titres de recettes "reversement fiscalité SIVU".

Défense de la Commune dans différents contentieux liés à des contestations de forfaits de post-stationnement.

Défense de la Commune dans cinq contentieux en matière d'urbanisme : un premier contre la société FREE TELECOM et quatre contre la Société BLACHERE.

Le Conseil prend acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 40

- ABSTENTION(S) : 2

Mme Isabelle DAVID, M. Christophe PIERREL

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 07 OCT. 2019

Affiché ou publié le :

07 OCT. 2019

